



**RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET
LA SITUATION FINANCIERE
(SFCR)**

EXERCICE 2025



PREAMBULE

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) de la Mutuelle Verte décrit, pour l'année 2025, l'activité de la mutuelle, son système de gouvernance, son profil de risque et complète la remise des états quantitatifs annuels en donnant notamment des informations sur les méthodes de valorisation utilisées ainsi que des précisions sur la gestion du capital.

Le SFCR a été élaboré par la Responsable du Contrôle Interne et le Directeur Administratif et Comptable, incarnant respectivement les fonctions clés de gestion des risques et actuarielle, puis vérifié par la Direction Générale.

Conformément à la politique de communication des informations réglementaires destinées à l'ACPR et au public de La Mutuelle Verte, le rapport SFCR fait l'objet d'une approbation du Conseil d'Administration.

SOMMAIRE

SYNTHESE	5
A. ACTIVITE ET RESULTATS	6
A.1 ACTIVITE	6
A.2 RESULTATS DE SOUSCRIPTION	7
A.3 RESULTATS DES INVESTISSEMENTS	8
A.4 RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES	9
A.5 AUTRES INFORMATIONS	9
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	10
B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	10
B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE	14
B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE	16
B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	18
B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE	20
B.6 FONCTION ACTUARIELLE	20
B.7 SOUS-TRAITANCE	20
B.8 EVALUATION DE L'ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE	21
B.9 AUTRES INFORMATIONS	21
C. PROFIL DE RISQUE	22
C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION	23
C.2 RISQUE DE MARCHE	24
C.3 RISQUE DE CREDIT (DEFAULT)	26
C.4 RISQUE DE LIQUIDITE	27
C.5 RISQUE OPERATIONNEL	28
C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS	29
C.7 AUTRES INFORMATIONS	30
D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	31
D.1 ACTIFS	31
D.2 PROVISIONS TECHNIQUES	33
D.3 AUTRES PASSIFS	34
D.4 METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES	36
D.5 AUTRES INFORMATIONS	36

E. GESTION DU CAPITAL	37
E.1 FONDS PROPRES	37
E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	38
E.3 UTILISATION DU SOUS MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	39
E.4 DIFFERENCE ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE	39
E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	39
E.6 AUTRES INFORMATIONS	39
F. ANNEXES	40

SYNTHESE

La Mutuelle Verte est une mutuelle santé régie par le livre II du code de la mutualité.

Fort de ses valeurs d'entreprise centrées sur la solidarité et la qualité de sa gestion, elle n'a de cesse de s'adapter afin de proposer des services pertinents et des garanties adaptées aux besoins de ses adhérents.

En 2025, le développement des segments de clientèle tels que les TPE/PME, les seniors ou les TNS s'est poursuivi avec des résultats toujours aussi satisfaisants. Il en est de même pour nos partenariats.

Au global, La Mutuelle Verte conserve une dynamique de croissance.

En synthèse de ce rapport, les changements importants survenus dans l'activité et les résultats de La Mutuelle Verte en 2025 sont détaillés ci-après.

ACTIVITE ET RESULTATS

Sur l'exercice, La Mutuelle Verte a poursuivi la diversification de son portefeuille de contrats collectifs en maintenant ses efforts vis-à-vis des TPE/PME et des établissements de plus grande envergure, notamment, en privilégiant une offre globale « Santé – Prévoyance » pour les entreprises.

Pour le portefeuille Individuels, si le volume de nouvelles adhésions demeure stable, les radiations progressent plus rapidement, portées par une hausse significative des transferts vers une complémentaire santé obligatoire. Les segments de clientèles non concernés par cette opportunité, comme les TNS et les Seniors, conservent, respectivement, des progressions de 4,2% et 5,4%.

Enfin, le partenariat historique avec les Caisses Régionales de Crédit Agricole demeure soutenu et le portefeuille de personnes gérées en partenariat (coassurance) progresse en moyenne de 9 % entre 2024 et 2025.

SYSTEME DE GOUVERNANCE

Dans le cadre du pilotage du système de gouvernance des risques en 2025, le Conseil d'Administration a validé les politiques de gestion des risques révisées ainsi que le rapport relatif à la solvabilité et la situation financière, le SFCR, destiné au public et à l'ACPR. Ont également fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration, le rapport sur le contrôle interne du dispositif de Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme et le rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable.

PROFIL DE RISQUE

Le rapport d'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS) a été approuvé par le Conseil d'Administration du 7 novembre 2025.

Il ressort de ce rapport que La Mutuelle Verte est en mesure de faire face à l'ensemble des scénarios projetés tout en respectant le seuil d'appétence au risque défini par le Conseil d'Administration, à savoir un taux de couverture du SCR minimal de 200 %.

VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE ET GESTION DU CAPITAL

Le taux de couverture par les fonds propres des besoins en capitaux réglementaires garantissant la solvabilité de La Mutuelle Verte est de 498 % en 2025, contre 485 % en 2024.

En 2025, la variation du taux de couverture est principalement expliquée par les éléments suivants :

- Diminution du SCR santé : due au recul du SCR primes et réserves qui résulte principalement du maintien des cotisations projetées pour N+1, impactées par la contribution exceptionnelle de 2,05% applicable en 2026¹. En effet, le maintien des cotisations N+1 expose moins la mutuelle au risque de recouvrement, réduisant ainsi l'exposition globale au risque de solvabilité.
- Diminution du SCR Marché : D'une part, les souscriptions réalisées sur l'exercice ont permis d'améliorer le risque de concentration. D'autre part, la réduction de la durée du portefeuille, qui passe sous la barre des 5 ans pour une grande partie des expositions, a permis de réduire le SCR Spread.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1 ACTIVITE

A.1.1 L'entreprise

La Mutuelle Verte, dont le siège social est situé à Toulon, 78 cours Lafayette, est une mutuelle nationale interprofessionnelle indépendante relevant du livre II du Code de la mutualité.

En application du code monétaire et financier, elle est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09.

Pour la certification de ses comptes annuels, La Mutuelle Verte a nommé comme commissaire aux comptes titulaire le cabinet FICOREC AUDIT.

Elle détient les agréments pour pratiquer des opérations sur les branches suivantes :

- **Branche 1** – Accident,
- **Branche 2** – Maladie,
- **Branche 20** – Risques liés à la durée de la vie humaine (vie-décès), dans le cadre du versement d'une indemnité obsèques.

La Mutuelle Verte propose à tous les bénéficiaires des régimes obligatoires français et luxembourgeois des garanties adaptées aux besoins de chacun, notamment :

- Des garanties santé **pour les particuliers**,
- Des garanties santé **collectives** pour les entreprises,
- Des garanties santé **spécifiques**, destinées à des populations identifiées.

La Mutuelle Verte exerce exclusivement son activité en France.

¹ L'article 13 de la loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) adoptée le 30 décembre 2025, prévoit pour 2026 une contribution exceptionnelle de 2,05% sur les cotisations d'assurance maladie complémentaire au titre de l'exercice 2026.

A.1.2 Faits marquants durant la période de référence

- **Principales évolutions de l'environnement politique, fiscal et légal**
 - Entrée en vigueur du règlement sur la résilience opérationnelle numérique dans le secteur financier (DORA) qui établit un cadre commun pour la gestion des risques liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC).
- **Événements liés aux engagements d'assurance :**
 - Le 100% santé continue d'impacter significativement le volume des prestations réglées en 2025. Ainsi, 8,14% du montant des prestations réglées en 2025 concernent des actes relevant des paniers 100% santé.
 - Revalorisation des tarifs conventionnels des professionnels de santé (médecins généralistes, médecins spécialistes, notamment).
 - Revalorisation des tarifs de soins conservateurs en dentaires et élargissement progressif du dispositif « génération sans carie ».
 - Augmentation des mesures de prévention prises en charge par les complémentaires santé avec, en particulier, le renforcement du dispositif « Mon Soutien Psy » (12 séances prises en charge au lieu de 8, remboursées jusqu'à 50€ au lieu de 30, sans adressage préalable par le médecin traitant) et l'élargissement du dispositif « génération sans carie ».
- **Événements liés au déploiement de la stratégie :**

Aucun événement lié à la stratégie n'a impacté l'exercice 2025.

- **Placements financiers**

Dans un contexte économique marqué par un environnement de taux d'intérêt toujours favorable aux placements obligataires et monétaires ainsi que par une optimisation de la gestion de la trésorerie, la mutuelle a bénéficié en 2025 d'un niveau important de produits financiers, contribuant significativement au résultat de l'exercice.

A.1.3 Faits marquants postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun fait marquant postérieur à la clôture de l'exercice.

A.2 RESULTATS DE SOUSCRIPTION

Dans le cadre de son activité d'assurance, les résultats de souscription de La Mutuelle Verte se présentent de la manière suivante :

en K€	2024		2025	
	Santé (frais médicaux)	Autres (indemnités obsèques)	Santé (frais médicaux)	Autres (indemnités obsèques)
Cotisations brutes	50 275	31	52 986	29
Cotisations cédées en réassurance	-17 973	-15	-18 118	-14
Charge des prestations *	-44 191	-18	-46 193	-7
Cessions en réassurance	15 451	4	15 364	7
Autres éléments	-1 826	-7	-1 703	6
Résultats de souscription	1 736	-4	2 336	21
Résultat total Non Vie et Vie	1 732		2 357	

**Frais de liquidation inclus*

Une part non significative des adhérents demeure hors de France (1,30% des cotisations avant réassurance). Cette part de notre population se situe principalement au Luxembourg et dans les pays du Maghreb.

La Mutuelle Verte ne dispose pas, à l'étranger, d'établissement destiné à commercialiser et gérer des contrats et/ou des prestations pour les populations concernées.

Les cotisations Vie et Non Vie brutes de réassurance augmentent de 2 709 K€ par rapport à 2024.

Le résultat de souscription Non Vie et Vie affiche une augmentation de 625 K€.

A.3 RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Au titre de son activité d'investissement, La Mutuelle Verte dispose d'un portefeuille de placements s'élevant à 56 508 K€ à la clôture 2025.

Les produits et charges financiers par classe d'actifs se décomposent ainsi :

Type d'actifs	En K€				
	Valeur S1	Produits	Charges par destination	Résultat des investissements	+/- valeurs latentes
				2025	
Obligations d'entreprise	25 267	943	159	784	-792
Actions	80	0	0	0	197
OPCVM	5 742	359	36	323	30
Livrets, DAT et dépôts	23 339	860	145	715	0
Biens immobiliers	2 080	0	196	-196	2 115
Total	56 508	2 162	536	1 626	1 550

Par comparaison, la situation au 31/12/2024 est rappelée dans le tableau ci-dessous :

Type d'actifs	En K€				
	Valeur S1	Produits	Charges par destination	Résultat des investissements	+/- valeurs latentes
				2024	
Obligations d'entreprise	18 967	679	75	604	-691
Actions	80	0	0	0	184
OPCVM	5 398	387	10	377	41
Livrets, DAT et dépôts	21 806	968	111	857	
Biens immobiliers	2 176	0	212	-212	1 974
Total	48 427	2 034	408	1 626	1 508

Cette performance s'inscrit dans la continuité des orientations stratégiques d'optimisation de la gestion de la trésorerie mises en œuvre ces dernières années.

La remontée des taux d'intérêt observée ces dernières années a cependant eu pour effet de dégrader la valeur de marché de certaines obligations détenues en portefeuille, souscrites dans un environnement de taux plus faibles. Dans ce contexte, nous constatons à la clôture de l'exercice une moins-value latente nette de 792 K€ sur notre portefeuille obligataire.

Les valeurs de réalisation de nos placements financiers sont fournies par nos banques dépositaires.

Il ne ressort pas de risque de défaut avéré de nos émetteurs qui sont bien notés par les principales agences de rating.

Les charges financières sont composées de charges par destination déterminées en fonction des clés de répartition analytiques.

Les allocations des excédents de trésorerie en placements financiers ainsi que les plus et moins-values latentes impactent directement les fonds propres Solvabilité II de la manière suivante :

- Le résultat d'investissement est une composante du résultat net qui impacte les fonds excédentaires,
- Cette année, le total des moins-values latentes, net des impôts différés, vient diminuer la réserve de réconciliation.

A.4 RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

La Mutuelle Verte réalise la gestion de contrats santé pour le compte d'assureurs délégants en coassurance et en gestion pour compte.

Dans le cadre de cette activité, les produits réalisés en 2025 sont de 5 937 K€ (contre 5 168 K€ en 2024).

Cette augmentation est principalement due à la progression du volume de nos partenariats.

La mutuelle ne dispose pas de baux financiers, ni de baux d'exploitation.

Les autres produits non techniques à l'exception des résultats sur placements n'appellent pas de commentaire particulier.

A.5 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante, ou qualifiée comme telle par La Mutuelle Verte, susceptible d'impacter l'activité ou les résultats présentés plus haut et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

B.1.2 Conseil d'Administration

B.1.2.1 Composition et tenue du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 14 administrateurs élus par l'Assemblée Générale.

Il se réunit à minima 4 fois dans l'année. Au cours de l'exercice 2025, les séances ont été tenues le 21 février, le 4 avril, le 12 juin et le 7 novembre.

B.1.2.2 Prérogatives du Conseil d'Administration et travaux réalisés durant l'année :

Le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations de l'activité de La Mutuelle Verte dans les domaines stratégiques, économiques et financiers. Il veille également à leur correcte mise en œuvre.

L'approche exhaustive et transversale de l'identification et de l'évaluation des risques représente un élément clé de gouvernance. A ce titre, le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques et crée l'environnement favorable à une gestion des risques efficace en :

- Définissant la stratégie et la politique des risques (appétence et seuils de tolérance) ;
- Approuvant les politiques écrites relevant de son autorité ;
- Contrôlant l'adéquation des dispositifs de gestion des risques et le respect du niveau général des risques définis.

En complément des statuts, dans le cadre de Solvabilité II, le Conseil d'Administration joue un rôle central dans le système de gouvernance de La Mutuelle Verte. Dans ce contexte, le Conseil d'Administration a notamment, au cours de l'exercice :

- Validé les politiques de risques révisées,
- Approuvé le rapport sur l'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS),
- Approuvé l'ensemble des rapports demandés par l'ACPR.

B.1.2.3 Comité d'audit

Par nature, le Comité d'audit joue un rôle majeur dans le suivi du dispositif de gestion des risques, en s'appuyant sur les travaux de contrôle et d'audit internes. Le Comité dispose de plusieurs sources d'information (cartographie des risques, rapport d'audit interne, diligences des commissaires aux comptes, rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, etc.), pour apprécier toute déviance par rapport au cadre de tolérance défini par le Conseil d'Administration. Il s'assure ainsi de la convergence entre les diverses sources d'évaluations disponibles.

Les membres du Comité d'audit sont désignés par le Conseil d'Administration.

Les rôles, missions et pouvoirs du Comité d'audit ont été approuvés par le Conseil d'Administration à travers la Charte du Comité d'audit établie par ses membres.

Le Comité d'audit est chargé des missions suivantes :

- il assure le suivi de la fiabilité du processus d'élaboration de l'information comptable et financière en s'appuyant sur les travaux réalisés dans le cadre du dispositif de contrôle interne.
- il s'assure de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- il suit le contrôle légal des comptes annuels par le Commissaire aux Comptes et s'assure de son indépendance.

Le Comité d'audit rend compte de ses missions auprès du Conseil d'Administration.

B.1.3 Dirigeants effectifs

La direction effective de la mutuelle est assurée par deux dirigeants effectifs :

- La Présidente du Conseil d'Administration, Hélène DUCHENE, élue en 2024,
- Le Dirigeant Opérationnel, Marie-Madeleine DUBEC, Directrice Générale depuis 2001.

Dans le respect du principe des quatre yeux, les dirigeants effectifs de la mutuelle sont impliqués dans les décisions significatives de la mutuelle, disposent de pouvoirs suffisants, d'une vue complète et approfondie de l'ensemble de l'activité.

Le Conseil d'Administration et sa Présidente déterminent, en séance, les orientations stratégiques et créent l'environnement favorable à une gestion des risques efficace.

La Directrice Générale prend en charge le pilotage stratégique et opérationnel de La Mutuelle Verte. Dans ce contexte, elle prend part à la gestion des risques par le biais des contributions suivantes :

- elle assiste les instances dans la définition de la stratégie de gestion des risques ;
- elle rend compte aux instances de l'application de la stratégie ;
- elle veille à la prise en compte dans l'organisation des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et par les normes de la profession (principe de la personne prudente, ...) ;
- elle supervise la réalisation d'un Plan de Continuité des Activités et des tests périodiques associés ;
- elle assure l'identification, l'évaluation des risques stratégiques et définit le Plan de Maîtrise des Risques associé.

B.1.4 Fonctions clés

Conformément à la réglementation Solvabilité II, La Mutuelle Verte a nommé 4 responsables de fonctions clés. Les responsables des fonctions clés :

- opèrent sous l'autorité de la Direction Générale (excepté le responsable de la fonction clé audit interne),
- rendent compte, au moins annuellement, de leurs activités au Conseil d'Administration,
- ont un devoir d'alerte immédiat en cas de problème majeur relevant de leur domaine de responsabilité,
- disposent de l'autorité suffisante et de l'expertise nécessaires ainsi que des droits d'accès à toute information pertinente et utile à l'exercice de leurs responsabilités,
- exercent leur fonction en toute indépendance, « de manière objective et libre de toute influence ».

B.1.4.1 Fonction gestion des risques

La fonction de gestion des risques fait partie des structures dites de « pilotage », qui apportent une garantie sur la gouvernance des risques au sein de l'organisme. Elle fournit une vision transversale et synthétique des risques majeurs auxquels est exposé l'organisme et veille à ce que le niveau de risque pris soit cohérent avec les orientations et les objectifs définis par le Conseil d'administration. Elle assume, à ce titre, les aspects suivants de la politique de gestion des risques :

- relation avec les directions opérationnelles, les « preneurs de risques » ;
- coordination / réalisation de la cartographie des risques pour l'ensemble des risques ;
- suivi de la mise en œuvre des mesures de maîtrise des risques ;
- information des dirigeants effectifs ;
- organisation de la continuité des activités concernées par des risques dont la criticité remettrait en cause le fonctionnement de la mutuelle.

B.1.4.2 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle a en charge les missions suivantes :

- valider les provisions techniques,
- apprécier la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques,
- contribuer à la mise en œuvre du système de gestion des risques,
- émettre un avis sur la politique de souscription sur la base d'un rapport annuel.

B.1.4.3 Fonction audit interne

La fonction d'audit interne exerce une fonction de vérification pour apporter une expertise indépendante sur la conformité de l'organisme aux dispositions réglementaires et aux orientations données par le Conseil d'Administration.

Son rôle consiste à réaliser des diagnostics et à émettre des recommandations, synthétisées et communiquées à la Direction Générale.

Cette fonction est portée par le Président du Comité d'audit qui dispose d'un droit d'accès au Conseil d'Administration. Ce dernier, par l'intermédiaire du Comité d'audit, entend annuellement la fonction audit interne.

L'audit interne est en charge de l'audit des processus clés ainsi que des missions ponctuelles décidées par le Comité d'Audit ou la Direction Générale.

La fonction audit interne a en charge les missions suivantes :

- établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit détaillant les travaux d'audit à conduire dans les années à venir, compte tenu de l'ensemble des activités et de tout le système de gouvernance de La Mutuelle Verte,
- adopter une approche fondée sur le risque lorsqu'elle fixe ses priorités,
- communiquer le plan d'audit au Conseil d'Administration,
- soumettre, au moins une fois par an, au Conseil d'Administration, via le Comité d'Audit, un rapport contenant ses constatations et recommandations,
- s'assurer du respect des décisions prises par le Conseil d'Administration sur la base des recommandations visées au point précédent.

B.1.4.4 Fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité consiste à assurer les missions suivantes :

- Mettre en place une politique et un plan de conformité,
- Définir, les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting liées à la conformité,
- Identifier et évaluer le risque de conformité,
- Evaluer l'adéquation des mesures adoptées pour prévenir toute non-conformité,
- Evaluer l'impact de changements d'environnement juridique.

B.1.5 Eventuels changement importants survenus au cours de l'exercice

Aucun changement à signaler en 2025.

B.1.6 Politique et pratiques de rémunération

La politique de rémunération de La Mutuelle Verte, validée par le Conseil d'Administration, décrit les pratiques de rémunération de l'entreprise.

B.1.6.1 Le Conseil d'administration

Comme le stipulent les statuts de La Mutuelle Verte, les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération, ni ne bénéficient d'aucun régime de retraite complémentaire ou anticipée.

Ils sont indemnisés des frais engendrés dans l'exercice de leur mandat.

B.1.6.2 Rémunération des salariés

La rémunération des salariés de La Mutuelle Verte ainsi que les régimes de retraite complémentaire et supplémentaire sont régis par la Convention Collective Nationale du Crédit Agricole.

La rémunération variable collective récompense la contribution de l'ensemble des salariés aux résultats de La Mutuelle Verte et n'est pas basée sur des éléments de performance individuelle.

La rémunération variable individuelle concerne certains salariés occupant des fonctions commerciales avec une mission de prospection comportant des objectifs individuels.

Elle est construite afin de représenter un élément de motivation pour le salarié et d'éviter de générer des comportements à risque de la part des commerciaux pouvant influencer sur le profil de risque de l'entreprise.

B.1.6.3 Rémunération des responsables des fonctions clés

Les responsables des fonctions clés ne font l'objet d'aucune rémunération spécifique relative à la fonction clé qui leur a été confiée.

Comme les autres salariés, leur rémunération ainsi que les régimes de retraite complémentaire et supplémentaire sont régis par la Convention Collective Nationale du Crédit Agricole.

B.1.6.4 Rémunération des dirigeants effectifs

Conformément aux statuts de La Mutuelle Verte, la Présidente ne perçoit pas de rémunération ni ne bénéficie d'aucun régime de retraite complémentaire ou anticipée.

La Directrice Générale est nommée par le Conseil d'Administration qui détermine, au travers d'une commission ad hoc, les éléments de son contrat de travail.

Les éléments de la rémunération reposent sur une rémunération conventionnelle, établie par la transposition de la Convention Collective des Cadres de Direction des Caisses Régionales du Crédit Agricole.

Les régimes de retraite complémentaire, supplémentaire et de retraite anticipée sont régis par la Convention Collective des Cadres de Direction des Caisses Régionales du Crédit Agricole.

La rémunération complémentaire de la Directrice Générale prend en compte la performance globale de l'entreprise et non des éléments relatifs à sa performance individuelle.

B.1.6.5 Transactions importantes

Aucune transaction importante n'a été conclue durant la période de référence avec des personnes exerçant une influence notable sur La Mutuelle Verte ou des membres du Conseil d'Administration.

B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

La politique relative aux exigences de compétences et d'honorabilité de La Mutuelle Verte, validée par le Conseil d'Administration, décrit les procédures d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité du Conseil d'Administration, des dirigeants effectifs, des responsables de fonction clé et des salariés.

B.2.1 Exigences de compétence et processus d'appréciation

B.2.1.1 Administrateurs

La compétence du Conseil d'Administration s'évalue collégalement à partir des compétences individuelles. Au regard des domaines de compétences listés dans l'article R114-9 du Code de la Mutualité, les compétences des administrateurs sont évaluées à partir :

- des formations suivies par l'administrateur à sa demande ou sur proposition de La Mutuelle Verte,
- de l'expérience professionnelle de l'administrateur et les compétences acquises au cours de sa carrière,
- des différents mandats exercés à l'extérieur de La Mutuelle Verte qui contribuent aux domaines de compétences,
- de l'ancienneté au Conseil d'Administration de La Mutuelle Verte et l'année d'entrée dans la fonction actuelle,
- de l'appartenance au Comité d'Audit.

L'analyse de ces informations et les échanges avec les administrateurs permettent de proposer aux membres du Conseil d'Administration des formations adaptées.

Enfin, les Administrateurs sont également régulièrement informés des évolutions réglementaires concernant La Mutuelle Verte lors des réunions du Conseil et du Comité d'Audit.

B.2.1.2 Dirigeants effectifs et Responsables de fonctions clés

La compétence des dirigeants effectifs et des responsables de fonction clé s'apprécie de manière individuelle au regard de leurs prérogatives spécifiques avec les éléments suivants :

- Formations et diplômes.
- Expérience professionnelle.

Parallèlement à ces éléments, les dirigeants effectifs et les responsables de fonction clé suivent des formations et assistent à des conférences leur permettant d'assurer un maintien de leurs compétences.

B.2.2 Exigences d'honorabilité

Les exigences d'honorabilité pour l'ensemble des acteurs de la gouvernance sont assurées par la présentation, au moment de leur nomination, du bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois et d'un engagement formel d'informer la Présidente de toute modification ultérieure.

B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

B.3.1 Organisation du système de gestion des risques

La Mutuelle Verte dispose d'un système de gestion des risques qui a pour vocation d'identifier, de mesurer et de gérer les risques auxquels la mutuelle est exposée dans le cadre de ses activités. Il est décrit dans la politique de gestion des risques validée par le Conseil d'Administration. Cette politique cadre est complétée par des politiques de risques spécifiques également validées par le Conseil d'Administration.

A partir de la stratégie de risques établie par le Conseil d'Administration et la Direction Générale, La Mutuelle Verte met en œuvre :

- des dispositifs d'appréciation et de traitement des risques ;
- des procédures de contrôle (surveillance) et de revue ;
- des procédures de communication et de reporting.

Tenant compte du profil de risque de La Mutuelle Verte décrit par la Direction Générale, la fonction actuarielle et la fonction gestion des risques, le Conseil d'Administration détermine l'appétence au risque, c'est-à-dire le niveau de risque que La Mutuelle Verte accepte de prendre afin de mener à bien ses objectifs de pérennité et de développement de son activité.

Cette appétence est ensuite déclinée, par la Direction Générale, en limites de tolérance pour chaque grande catégorie de risque afin d'être intégrée par le management opérationnel.

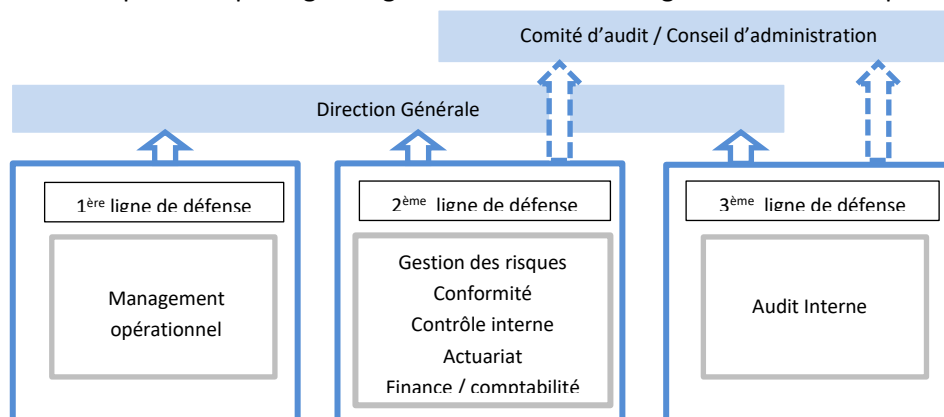
Les risques sont appréciés soit quantitativement par les calculs de la formule standard, soit par le biais de la cartographie des risques. Cette dernière permet la collecte, l'évaluation et la hiérarchisation des risques auxquels est confrontée La Mutuelle Verte. Régulièrement actualisée, elle conduit à la mise en place de plans d'actions afin de renforcer la maîtrise des risques.

D'autre part, la revue et la surveillance des risques, pilotées par la fonction gestion des risques, permettent le suivi d'indicateurs et l'élaboration de rapports destinés à la Direction Générale et au Conseil d'Administration. Ce dispositif comprend l'actualisation de la cartographie des risques, les évaluations EIRS, les contrôles internes et la gestion des incidents.

Sur la base des livrables produits précédemment (rapport EIRS, rapport d'audit, etc.) et communiqués à la Direction Générale et au Conseil d'Administration, la stratégie de risques peut être révisée.

B.3.1.1 Intégration dans la structure organisationnelle et dans les prises de décision

Le système de gestion des risques s'appuie sur l'ensemble des acteurs intervenant dans l'exercice de la cartographie des risques. Son pilotage s'organise autour de trois lignes de défense réparties dans le schéma suivant :



Le management opérationnel pilote les contrôles correspondant à la première ligne de défense. Sa connaissance des métiers le place dans un rôle essentiel pour l'identification et l'évaluation des risques liés aux activités, pour l'actualisation de la cartographie et pour le déploiement des contrôles destinés à maîtriser les risques identifiés.

Le management a ainsi la responsabilité de la maîtrise des risques sur son périmètre. Il examine les expositions aux risques et définit les moyens à mettre en œuvre. Il sensibilise ses équipes en pilotant les objectifs de gestion des risques.

Les fonctions clés composent la deuxième ligne de défense. Leurs missions, leur rattachement et leurs compétences permettent une garantie de la fiabilité de leurs travaux d'évaluation, l'adéquation de leurs propositions de maîtrise et le suivi du plan de maîtrise des risques. Elles interviennent en support du management dans l'élaboration et la mise au point des opérations de contrôle interne.

La fonction audit interne permet d'assurer la troisième ligne de défense.

Les missions de chaque fonction clé sont décrites au paragraphe B.1.4.

Les autres fonctions supports sont amenées à émettre des politiques et des directives applicables au sein de l'organisation, elles assurent également les opérations de contrôle de leurs activités. Ces services fonctionnels, responsables de domaines d'expertise, disposent d'un rôle spécifique dans le dispositif de contrôle interne, soit par le pouvoir de contrôle reçu sur certaines opérations ou certains processus, soit par l'assistance effective qu'ils apportent pour identifier, évaluer les principaux risques liés à leur domaine et accompagner la conception des contrôles techniques les plus efficaces.

Afin d'assurer l'atteinte des objectifs du système de gouvernance, les instances de gestion, d'administration et de contrôle tiennent un rôle fondamental. Au sein de La Mutuelle Verte, ces instances sont principalement le Conseil d'Administration et le Comité d'audit qui en émane, ainsi que les dirigeants effectifs que sont la Présidente et la Directrice Générale.

B.3.2 Description du processus d'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS) est intégré au fonctionnement de La Mutuelle Verte et s'inscrit dans le cadre du dispositif de gestion des risques. Une politique EIRS validée par le Conseil d'Administration précise l'organisation du processus EIRS. Plus particulièrement, cette politique prévoit :

- Une réalisation annuelle de l'EIRS, voire infra-annuelle en cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risques.
- Une validation du rapport EIRS par le conseil d'administration qui peut selon son jugement exiger de revoir et/ou corriger des paramètres concernant l'environnement externe (concurrence, juridique, économie, fiscalité, etc.) ou interne (interdépendances de décisions, évolution du niveau d'appétence aux risques fixé, adaptation de la stratégie et/ou de l'organisation, etc.).
- Une démarche EIRS placée sous la responsabilité conjointe des fonctions clés actuarielle et gestion des risques et de la Direction Générale.

L'EIRS est considéré comme un outil de pilotage de la mutuelle qui permet notamment au Conseil d'Administration d'appréhender le profil de risques de la mutuelle et de mettre en perspective la stratégie de la mutuelle en termes de risques et de solvabilité sur les 3 prochaines années.

Dans le cadre de cet exercice, La Mutuelle Verte analyse, évalue et s'assure de la couverture de l'ensemble des risques auxquels elle est soumise et détermine ses besoins de solvabilité.

Pour cela, la démarche EIRS de la mutuelle se fonde sur les étapes suivantes :

- Une identification préalable du besoin global de solvabilité,
- Un respect permanent des exigences réglementaires en projetant l'activité de la mutuelle dans des conditions normales et dans des conditions adverses,
- Une étude de la déviation du profil de risque de la mutuelle par rapport à la formule standard proposée par la législation.

Le besoin global de solvabilité (BGS) est défini comme l'agrégation des écarts constatés entre le profil de risque et la formule standard. Il est composé des différents SCR² de risques et des évaluations des risques majeurs non identifiés dans la formule standard.

La détermination du BGS permet d'ajuster le niveau de fonds propres nécessaires pour couvrir les risques de La Mutuelle Verte et de déterminer sa situation par rapport au SCR.

B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

B.4.1 Dispositif de contrôle interne

Au sein de La Mutuelle Verte, le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par le Conseil d'Administration, la Direction Générale, la Responsable du Contrôle Interne ainsi que le personnel, en vue d'apporter une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Réalisation et optimisation des opérations ;
- Fiabilité des informations financières ;
- Prévention et détection des risques ;
- Conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

La politique de contrôle interne, validée par le Conseil d'Administration, décrit, sur la base des principes directeurs établis, le dispositif de contrôle interne ainsi que les rôles et responsabilités des acteurs et les procédures de communication et d'information à appliquer. Concernant ces dernières, elle précise les éléments communiqués aux responsables des différentes fonctions clés.

Le contrôle interne au sein de La Mutuelle Verte est un ensemble de processus, organisés, formalisés et permanents, choisis et mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants ainsi que le personnel.

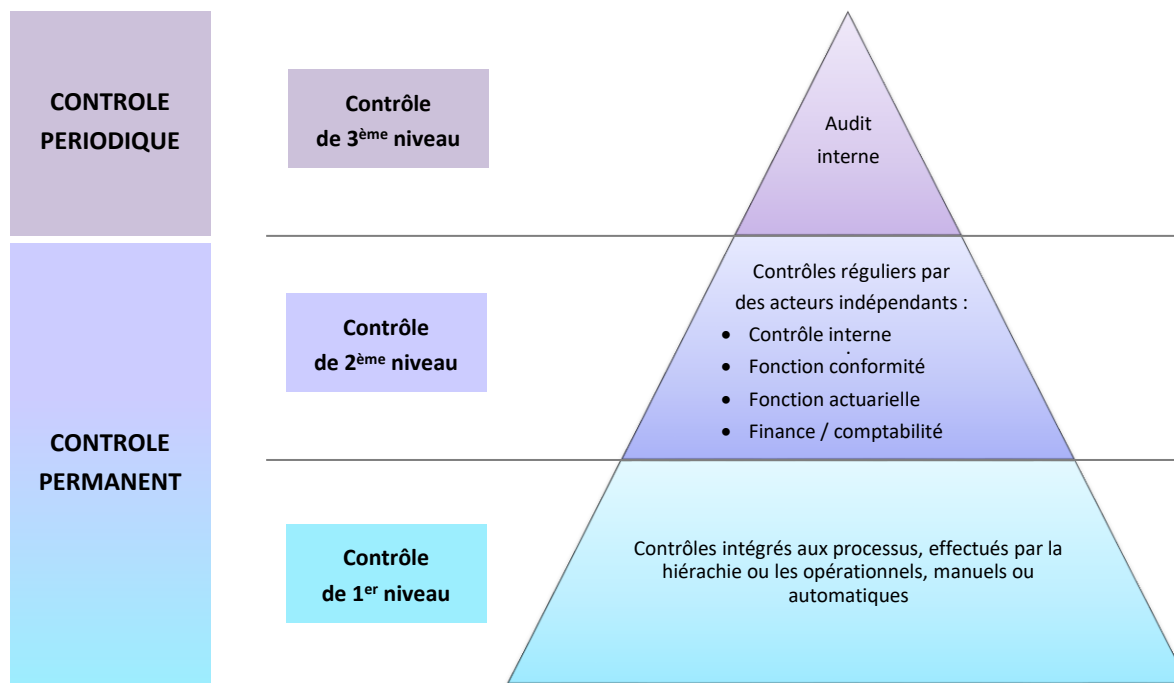
Ce dispositif contribue à la maîtrise des risques opérationnels de l'entreprise. Il repose sur :

- Un environnement de contrôles préexistants :
 - Des responsabilités et des rôles identifiés et formalisés,
 - La séparation des tâches incompatibles,
 - Des règles et procédures de fonctionnement internes,
 - Une mesure et une surveillance régulière des principaux risques,
 - La traçabilité des opérations.

² SCR = capitaux de solvabilité requis

- Un plan de contrôle interne organisé par service et par processus et revu annuellement, recensant les contrôles en place en couverture des risques identifiés dans la cartographie des risques. Le dispositif est porté par la responsable du contrôle interne.
- Un plan de conformité renouvelé annuellement visant à piloter l'activité de conformité et porté par la fonction de vérification de la conformité.

Le schéma ci-dessous décrit les niveaux de contrôles en vigueur à La Mutuelle Verte :



B.4.2 Mise en œuvre de la fonction vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité a pour mission de participer à la veille réglementaire et d'évaluer l'impact de tout changement de l'environnement juridique sur l'activité de La Mutuelle Verte. Elle est également consultée pour avis sur toute question réglementaire ou de conformité liée aux activités d'assurance.

Le dispositif interne de vérification de la conformité est constitué des éléments suivants :

- le plan annuel de conformité qui détermine les actions prioritaires à mener en fonction des risques de conformité identifiés,
- la filière conformité, composée de référents conformité internes à La Mutuelle Verte,
- les audits de conformité réalisés par l'audit interne,
- le reporting à la Direction Générale et au Conseil d'Administration afin d'alerter sur les risques de non-conformité susceptibles d'impacter la mutuelle.

La politique de conformité validée par le Conseil d'Administration décrit en détail les responsabilités de la fonction clé, les contours de sa mission, l'organisation du dispositif de conformité et les modalités de reporting.

B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE

La politique d'audit interne validée par le Conseil d'Administration précise la mission, les pouvoirs et les responsabilités de la fonction d'audit interne.

La fonction d'audit interne est fonctionnellement rattachée au Conseil d'Administration. Elle dispose donc d'un droit d'accès au Conseil d'Administration ce qui en garantit son indépendance.

Le Conseil d'Administration, par l'intermédiaire du Comité d'audit, entend annuellement la fonction d'audit interne. Dans ce cadre, la fonction d'audit interne :

- Rend compte de la réalisation du plan d'audit ;
- Présente les conclusions des missions réalisées et les recommandations associées.
- Réalise un état des lieux de la mise en œuvre des recommandations émises.
- Propose un plan d'audit pour l'année suivante.

La fonction d'audit interne, pour assurer son objectivité, dispose également de la possibilité de conduire des audits non prévus initialement dans le plan d'audit. A cet effet, toute détection ou évènement majeur portant atteinte à la maîtrise des risques est susceptible de donner lieu à une mission d'audit non planifiée initialement.

B.6 FONCTION ACTUARIELLE

Les prérogatives de la fonction actuarielle incluent notamment la coordination et le contrôle des provisions techniques. En cela, la fonction actuarielle :

- S'assure de l'adéquation des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques.
- S'assure de la suffisance de la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques et en évalue les limites.

La fonction actuarielle rend compte annuellement à la Direction Générale et au Conseil d'Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques et rédige pour cela un rapport actuariel. Celui-ci met en exergue les écarts constatés, les limites des méthodes et de la qualité des données et évalue le degré de certitude et de fiabilité des calculs. Le rapport vise aussi à présenter les défaillances et les recommandations associées à mettre en œuvre pour y remédier.

La fonction actuarielle contribue également au système de gestion des risques de La Mutuelle Verte. En cela, la fonction actuarielle :

- Alimente le calcul des exigences de fonds propres ainsi que les évaluations prospectives du rapport EIRS.
- Emet un avis sur la politique globale de souscription.
- Emet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

B.7 SOUS-TRAITANCE

La Mutuelle Verte ne sous-traite aucune activité ou fonction importante ou considérée comme telle. Toutefois, une politique de gestion des activités déléguées a été formalisée et validée par le Conseil d'Administration afin de gérer la sous-traitance existante.

La qualification de la notion d'importance de l'activité sous-traitée est proposée par la fonction gestion des risques et est validée par le Conseil d'Administration. L'analyse repose sur une approche par les risques. Une liste des activités pouvant être qualifiées d'importantes a par ailleurs déjà été établie. Celle-ci concerne les activités suivantes :

- la délégation de souscription des contrats,
- la délégation de gestion des contrats,
- la délégation de gestion des prestations.

La politique de gestion des activités déléguées donne les lignes directrices qui permettent à La Mutuelle Verte de garantir la maîtrise des activités d'assurance qu'elle sous-traite.

Ainsi, l'analyse de la criticité des activités déléguées est intégrée dans la politique qui précise :

- les modalités de sélection du délégataire,
- le formalisme de la délégation,
- les modalités de notification d'une activité critique à l'ACPR,
- la gestion de la délégation,
- Les modalités de contrôle interne de la délégation.

B.8 EVALUATION DE L'ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE

L'appréciation de l'efficacité des systèmes de gouvernance et de gestion des risques relève de la responsabilité du Conseil d'Administration de La Mutuelle Verte.

Pour se faire, le Conseil peut s'appuyer sur les moyens mis en œuvre par la mutuelle et en particulier :

- L'ensemble documentaire décrivant les systèmes de gouvernance et de gestion des risques au travers des politiques de risques et qu'il revoit chaque année ;
- Les avis rendus par les comités d'audit sur le degré de maîtrise des risques, et in fine sur l'efficacité des dispositifs de maîtrise associés ;
- Les rapports annuels réalisés par les fonctions clés au Conseil, via le Comité d'audit.

B.9 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par La Mutuelle Verte susceptible d'impacter le système de gouvernance n'est à mentionner.

C. PROFIL DE RISQUE

De manière complémentaire à l'organisation décrite dans la gouvernance, La Mutuelle Verte procède à l'étude des risques de la manière suivante :

Identification :

La première étape de la démarche de gestion des risques consiste à s'assurer que l'ensemble des risques auxquels est soumise la mutuelle est bien identifié. Cette identification est réalisée de deux manières :

- Approche règlementaire : étude de la législation et notamment de l'Article 44 de la directive européenne (souscription et provisionnement, gestion actif-passif, investissement financier, gestion du risque de liquidité et de concentration, gestion du risque opérationnel, réassurance et les autres techniques d'atténuation des risques) mais aussi des risques émergents et les risques stratégiques et de réputation.
- Approche propre à la mutuelle : parallèlement à l'approche règlementaire, La Mutuelle Verte identifie quels sont les risques les plus importants ou significatifs à travers son dispositif EIRS.

Mesure :

Consécutivement à l'identification, La Mutuelle Verte définit des critères de mesure et de quantification des risques (fréquence, impact, ...), ceci au moyen d'outils, de règles ou d'indicateurs (cartographie des risques, formule standard, outil de business-plan).

Contrôle et gestion :

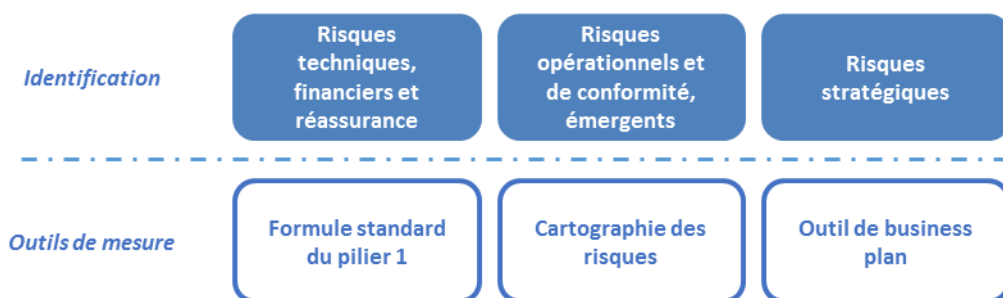
Le contrôle et la gestion des risques sont assurés par l'organisation décrite dans le paragraphe précédent qui permet de surveiller et de piloter les risques afin d'en limiter l'impact.

Enfin, dans le cadre de l'activité de contrôle, La Mutuelle Verte prévoit des plans de redressement permettant de limiter l'exposition de la mutuelle en cas de survenance d'un événement majeur.

Déclaration :

La déclaration des risques est assurée de manière régulière par la fonction gestion des risques aux dirigeants effectifs et au Conseil d'Administration.

De manière générale, le profil de risque de la mutuelle est appréhendé de la manière suivante :



C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

C.1.1 Appréhension du risque de souscription

Le risque de souscription et de provisionnement de La Mutuelle Verte correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadapté à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes).

Ce risque de souscription et de provisionnement en santé peut notamment émaner des sources suivantes :

- Des hypothèses de tarification et de provisionnement,
- De la structure tarifaire du produit : Cotisation unique, par tranche d'âge ou par âge. Plus les tarifs sont segmentés, plus le risque d'anti sélection³ est limité,
- De la structure des garanties : Les gammes modulaires, ou de grandes disparités entre les niveaux de garanties, entraînent un risque d'anti sélection,
- De la distribution des produits : Les garanties proposées par un courtier présentent généralement une sinistralité plus élevée que celles distribuées en direct,
- Des modalités d'adhésion : Le risque d'anti sélection est fortement corrélé aux modalités d'adhésion,
- Des informations sur la population, disponibles pour la tarification et le provisionnement.

C.1.2 Mesure du risque de souscription et risques majeurs

La Mutuelle Verte pilote son risque de souscription et de provisionnement au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la Direction et au Conseil d'Administration. Les principaux indicateurs sont :

- L'évolution du portefeuille (nombre d'adhérents ou montant de cotisations),
- Le rapport P/C (Prestations + Frais / Cotisations),
- Les écarts entre les provisions estimées et les prestations constatées au regard de ces provisions.

La Mutuelle Verte dispose d'un contrat de réassurance sur une partie de son portefeuille afin d'atténuer les éventuelles dégradations de sinistralité.

Elle ne dispose pas de véhicule de titrisation.

Par ailleurs, la sensibilité de la mutuelle au risque de souscription est testée dans le processus EIRS.

Cette combinaison de risques a fait l'objet d'un scénario dans les simulations d'EIRS qui a montré la bonne résistance de La Mutuelle Verte à ce risque.

Le risque de souscription (SCR santé) couvre l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance « Santé Non Vie ».

Les garanties proposées sur le portefeuille de la Mutuelle Verte restent similaires en 2025.

³ Le problème d'anti sélection survient lorsque la population est hétérogène et que l'assureur ne peut pas observer toutes les caractéristiques qui affectent la probabilité de sinistre des assurés.

Le SCR Santé est en léger recul sur l'exercice pour passer de 6 604 K€ à 6 481 K€. Cette variation du SCR Santé s'explique par les effets conjugués de :

- La contribution exceptionnelle de 2,05 % applicable en 2026 aux complémentaires santé, modélisée comme une diminution des cotisations, conduit à maintenir le volume de cotisations projetées pour 2026. Malgré une hausse des cotisations hors contribution, cette contribution a pour effet de contenir le volume de primes sous risque et, par conséquent, le SCR primes et réserve, directement lié à ce volume.
- La diminution du *Best Estimate* due à la variation du *Best Estimate* Cotisations qui passe de 3 754 K€ en 2024 à 2 523 K€ en 2025, ce qui se répercute sur le SCR Rachat, celui-ci étant déterminé à partir de cette donnée. Cette baisse du *Best Estimate* Cotisations est la résultante de :
 - la dégradation du P/C prévue sur 2026 par rapport à 2025,
 - le maintien des flux futurs de cotisations en 2026.

C.2 RISQUE DE MARCHE

C.2.1 Gestion et Evaluation des Actifs et passifs

Dans le cadre de notre gestion actif-passif, nous mettons en œuvre une approche rigoureuse visant à assurer l'adéquation entre nos actifs et nos engagements, en tenant compte des risques de marché et de taux d'intérêt.

Les actifs sont valorisés selon les principes de la **juste valeur**, avec une prise en compte des prix de marché ou à défaut des valeurs à dire d'expert. Les passifs techniques sont quant à eux évalués sur la base de la meilleure estimation des flux futurs, actualisés à l'aide de la courbe de taux sans risque fournie par l'EIOPA⁴.

Les hypothèses clés utilisées pour l'évaluation incluent l'évolution des taux d'intérêt, ainsi que la dynamique des primes et prestations. Une surveillance régulière est assurée à travers des tests de stress, permettant d'anticiper les risques de déséquilibre et d'adapter notre stratégie d'investissement en conséquence.

C.2.2 Appréhension du risque de marché au sein de la mutuelle

Le risque de marché correspond à l'impact sur les fonds propres de la mutuelle de mouvements défavorables liés aux investissements.

Ce risque de marché peut provenir :

- D'une dégradation de valeur d'une classe d'actifs détenue par la mutuelle,
- D'une dégradation de notation des titres détenus par la mutuelle,
- D'une forte concentration d'investissement sur un même émetteur,
- D'une sensibilité à la volatilité des taux et spread.

⁴ EIOPA : *European Insurance and Occupational Pensions Authority (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles)*.

C.2.3 Mesure du risque de marché et risques majeurs

La mutuelle pilote son risque de marché au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la Direction et au Conseil d'Administration. Les principaux indicateurs sont :

- L'allocation stratégique des investissements validée par le Conseil d'Administration,
- L'évolution des plus et moins-values latentes et rendement par type d'actifs/secteur...,
- L'évolution des notations des actifs en portefeuille,
- La concentration du portefeuille sur un secteur, pays ou zone géographique.

Tous les placements de la mutuelle sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente conformément à la réglementation (art. 132 de la Directive Solvabilité 2).

La nature des placements de La Mutuelle Verte est orientée sur instruction du Conseil d'Administration et sous le contrôle du Trésorier Général, d'une part vers des investissements financiers à faibles risques et à capital garanti et d'autre part en immobilier pour les besoins propres de l'exploitation de la mutuelle.

Les placements financiers enregistrent une augmentation de 8 M€ par rapport à 2024, principalement en raison de la réallocation de la trésorerie pour souscrire de nouveaux produits obligataires ainsi que de la capitalisation des produits financiers perçus sur l'exercice.

Le risque de marché (SCR Marché) s'élève à 5 633 K€ au 31 décembre 2025 et couvre l'ensemble des risques liés au portefeuille de placements. Il était de 5 879 K€ en 2024.

Le SCR marché est une des principales composantes de notre SCR, mais il convient cependant de rationaliser ce risque car d'une part, l'essentiel des placements est constitué d'obligations, de dépôts à terme et de livrets et, d'autre part, la qualité des notes des émetteurs ainsi que les placements à capital garanti sont privilégiés pour limiter les risques de pertes et de moins-values.

La diminution du SCR marché est principalement liée aux effets suivants :

- L'amélioration du risque de concentration (-468 K€) s'explique principalement par les souscriptions réalisées au cours de l'exercice, auprès d'entités de référence plus diversifiées, contribuant ainsi à une meilleure dispersion du risque ;
- La diminution du risque de spread (-178 K€) principalement due à la réduction de la durée de notre portefeuille obligataire et de nos dépôts, dont une part significative arrive dorénavant à échéance dans moins de 5 ans. En effet, conformément aux spécifications techniques d'EIOPA, les expositions présentant une maturité inférieure à cinq ans bénéficient d'un niveau de risque plus faible.

Cette diminution est partiellement compensée par les effets suivants :

- L'augmentation du SCR Actions (+ 162 K€). Ce risque inclut à la fois la participation à CCMV et les autres actifs immobilisés. En 2025, la progression des actifs corporels d'exploitation portée par les travaux d'agencements réalisés dans les locaux de La Mutuelle ainsi que l'amélioration de la situation nette comptable de CCMV, contribue à une augmentation du risque Actions.
- La réallocation de la trésorerie vers des produits obligataires a eu pour effet d'augmenter le volume sous risque de taux, qui progresse de 155 K€ par rapport à 2024.

C.2.4 Maîtrise du risque de marché

Afin de maîtriser les risques évoqués plus haut, La Mutuelle Verte a défini une politique d'investissement et de gestion actif-passif qui contribuent au système de gestion des risques.

De plus, la mutuelle applique le dispositif d'atténuation des risques suivant :

- Les orientations de placements sont définies en cohérence avec la stratégie de préservation des fonds propres et de pilotage de la situation financière et de solvabilité de la mutuelle,
- Une sélection des actifs de placement rigoureuse reposant sur des placements sécurisés.

Enfin, tous les placements de La Mutuelle Verte sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente. La mutuelle est en mesure d'appréhender les risques financiers associés aux actifs détenus.

C.3 RISQUE DE CREDIT (DEFAULT)

C.3.1 Appréhension du risque de crédit au sein de la mutuelle

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

Ce risque de défaut peut provenir :

- Du non-paiement des cotisations à recevoir par les adhérents.
- Du non-paiement des créances détenues auprès de tiers.
- Du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

C.3.2 Mesure du risque de crédit et risques majeurs

La Mutuelle Verte pilote son risque de crédit au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la Direction Générale et au Conseil d'Administration. Les principaux indicateurs sont :

- La notation des banques,
- La concentration du portefeuille en termes de banques,
- Le suivi du paiement des créances des adhérents et des tiers.

Le risque de défaut demeure globalement stable, s'établissant à 1 728 K€ en 2025 contre 1 750 K€ en 2024. Cette stabilité résulte de la compensation entre une évolution inverse des composantes du risque : une augmentation du risque de défaut de type 1, partiellement compensée par une diminution du risque de défaut de type 2.

La baisse du risque de défaut de type 1 (-119 K€) s'explique notamment par la diminution du niveau de trésorerie, consécutive à des réallocations vers des placements au cours de l'exercice 2025.

Le risque de défaut demeure limité pour La Mutuelle Verte en raison de la qualité des contreparties avec lesquelles elle travaille. La solidité financière de ces dernières ainsi que, le cas échéant, leur notation, font l'objet d'un suivi régulier.

Ventilation des placements par risque :

	Etat des placements	Choc appliqué
Immobilier & Immobilisations corporelles	5 606	Risque marché
Actions non cotées	286	
Obligations d'entreprises et autres placements	24 880	
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	21 083	
Liquidités & autres montants recouvrables	15 818	Risque défaut type1
<hr/>		
Liquidités	15 818	Risque défaut type1
Total montant recouvrable (Réassurance)	6 296	Risque défaut type2

Ainsi, à la clôture de l'exercice 2025, 15 818 K€ de la trésorerie (en vision Solvabilité II) sont placés sur des comptes bancaires, des livrets, ou des Sicav monétaires, contre 17 445 K€ en 2024.

Les autres dépôts (dépôts à terme, fonds de garantie FNMF et dépôts techniques) ont été affectés au risque de marché en application de la règle de l'EIOPA.

Comme indiqué ci-après, nos comptes de dépôts et de trésorerie sont choqués sur le risque de défaut de type 1 par nature pour 902 K€ :

	Valeur en K€ des placements	Total choqué	SCR Défaut type 1	% du choc opéré sur la trésorerie
SICAV monétaires	5 773	15 818	902	5,71%
Livrets	2 960			
Disponibilités	7 085			
Total "Trésorerie"	15 818			

Notre enveloppe de type 1 est choquée à hauteur de 5,71 % de l'enveloppe de trésorerie contre 5,86 % en 2024.

Enfin, on constatera que le risque de défaut de type 2 appliqué sur les créances au bilan Solvabilité II, principalement sur le poste « autres créances nées d'opération directes » augmente de 97 K€ pour atteindre 944 K€ en 2025. Ce risque est en lien avec l'augmentation de nos soldes des créances vis-à-vis de nos partenaires.

C.3.3 Maîtrise du risque de crédit et risques majeurs

Concernant tout particulièrement celui des banques, La Mutuelle Verte veille à leur qualité et leur fiabilité lors de la sélection et suit leur solidité financière.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITE

C.4.1 Appréhension du risque de liquidité au sein de la mutuelle

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de La Mutuelle Verte. Dans le cadre de l'activité de la mutuelle, il s'agit essentiellement de la capacité à régler les prestations aux bénéficiaires.

C.4.2 Mesure du risque de liquidité et risques majeurs

Pour ses engagements à court terme relatifs à l'activité de santé, la mutuelle suit tout particulièrement :

- L'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées,
- Les délais de règlement,
- Le niveau de trésorerie,
- Le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures (BE Primes),
- La liquidité des placements détenus en portefeuille.

Compte tenu de la trésorerie nette de la Mutuelle Verte qui s'élève à 15 818 K€ en 2025, le risque de liquidité est considéré comme faible pour la Mutuelle.

C.4.3 Maîtrise du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité repose sur une approche prudente visant à garantir notre capacité à faire face à nos engagements à tout moment.

Afin de maîtriser le risque de liquidité, La Mutuelle Verte, dans le cadre de sa gestion des placements s'assure de disposer d'un volant d'actifs de court terme pouvant être rapidement disponible (j+31) afin de faire face à une potentielle impasse de trésorerie à court terme.

De plus, un suivi régulier de la trésorerie permet d'assurer le niveau de trésorerie nécessaire pour faire face aux engagements de La Mutuelle Verte.

Du côté des passifs, les flux de trésorerie sont essentiellement constitués du paiement des prestations aux assurés.

Nous appliquons une politique stricte de gestion de la liquidité, fondée sur :

- Un suivi rapproché des ratios de liquidité et des besoins en trésorerie, avec des seuils d'alerte permettant d'anticiper d'éventuelles tensions,
- Une allocation stratégique des actifs avec une optimisation des actifs à court terme.

Grâce à ces dispositifs, nous nous assurons d'un niveau de liquidité suffisant pour répondre aux besoins de nos assurés tout en optimisant le rendement de notre portefeuille d'investissement.

RISQUE OPERATIONNEL

C.5.1 Appréhension du risque opérationnel au sein de la mutuelle

Le risque opérationnel de La Mutuelle Verte correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne, ce risque peut avoir les causes suivantes :

- Risques de non-conformité (sanctions financières liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou bien encore la protection de la clientèle),
- Risques juridiques (frais juridiques engagés et amendes faisant suite à des litiges),
- Risque de fraude interne et externe,
- Risques d'exécution des opérations (défaillance humaine, de contrôle, d'organisation, etc.),
- Risque de défaillance des systèmes d'information (indisponibilité ou latence des outils affectant la capacité de travail, etc.),

- Risques liés à la qualité des prestations sous-traitées (qualité et délai de gestion, etc.),
- Risques relevant de la sécurité des biens et des personnes (incendie, etc., affectant la disponibilité des collaborateurs et des locaux),
- Risques liés à l'évolution de l'environnement légal (nouvelle réglementation qui affecte directement ou indirectement la capacité à maintenir une activité).

C.5.2 Mesure du risque opérationnel et risques majeurs

Le risque opérationnel est suivi au travers de la collecte des incidents et des pertes opérationnelles, matérialisés au sein d'une cartographie des risques. Les incidents qui présentent un impact financier, réglementaire ou sur la réputation de la Mutuelle sont remontés en Conseil d'Administration.

Au sein de la cartographie des risques, l'identification des risques opérationnels majeurs fait l'objet d'une analyse et donne lieu à des plans d'actions visant à restreindre ou éliminer les causes sous-jacentes.

La mesure quantitative du risque opérationnel est effectuée par les calculs du modèle standard conformément aux spécifications techniques de l'EIOPA, calculé sur la base du montant des cotisations. Le besoin en capital lié au risque opérationnel s'élève à 1 590 K€ en 2025 et progresse par rapport à 2024 (+81K€).

C.5.3 Maîtrise du risque opérationnel

Le dispositif de contrôle interne mis en place au sein de La Mutuelle Verte et la cartographie des risques, révisée régulièrement, permettent de maîtriser ce risque et entraînent, le cas échéant, la mise en place de plans d'actions afin de renforcer sa maîtrise.

Certains risques opérationnels sont transférés à des prestataires et des assureurs par la souscription de garanties appropriées.

C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

C.6.1 Gestion des investissements

Notre politique d'investissement vise à garantir un équilibre optimal entre rendement, sécurité et liquidité, tout en respectant les exigences prudentielles de Solvabilité II.

Notre allocation d'actifs est répartie comme suit :

- Obligations : une part prépondérante du portefeuille est investie en obligations souveraines et d'entreprises de qualité, permettant de sécuriser le rendement tout en maîtrisant le risque de crédit.
- Dépôts à terme : ces investissements offrent une source de rendement stable sur le long terme tout en apportant de la liquidité au portefeuille.
- Placements monétaires, livrets et trésorerie : une poche de liquidité est maintenue afin d'assurer la couverture des besoins immédiats et de répondre aux obligations de liquidité.

Notre politique d'investissement s'articule autour des principes suivants :

- Sécurisation des engagements : l'allocation des actifs est structurée de manière à garantir la disponibilité des fonds nécessaires pour honorer les engagements de la mutuelle.

- Diversification et maîtrise des risques : des limites d'exposition sont définies par classe d'actifs et secteur pour atténuer les risques de concentration.
- Surveillance et ajustements dynamiques : le portefeuille fait l'objet d'un suivi régulier et d'une revue périodique, permettant des ajustements en fonction des conditions de marché.

C.6.2 Appréhension du risque de stratégie

Le risque de stratégie inclut tous les événements pouvant découler de mauvaises décisions stratégiques ou de problèmes de gouvernance (conflits d'intérêt, prise de décisions inefficace, compétence et honorabilité, etc.) ainsi que les conséquences d'un manque de moyen à la mise en œuvre de la stratégie définie. Le management de ces risques relève de la responsabilité des instances dirigeantes.

C.6.3 Mesure du risque de stratégie

L'évaluation du risque de stratégie est effectuée lors des évaluations internes des risques et de la solvabilité. En 2025, les projections effectuées et restituées dans le rapport EIRS montraient une bonne résistance de La Mutuelle Verte à la réalisation de ce risque.

C.6.4 Maîtrise du risque de stratégie

La planification stratégique actualisée annuellement sur un horizon à 3 ans constitue l'outil principal pour la gestion des risques stratégiques. Le contrôle des risques stratégiques consiste en une évaluation périodique des résultats et des hypothèses adoptées, ainsi que de l'alignement sur les nouvelles conditions du marché.

C.7 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par La Mutuelle Verte susceptible d'impacter le profil de risque n'est à mentionner.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1 ACTIFS

Bilan Actif en €	31/12/2025		Ecart de valorisation
	Solvabilité 1	Solvabilité 2	
Actifs incorporels	108 134	-	108 134
Placements	45 726 852	46 248 556	521 703
<i>Actions non cotées</i>	80 000	285 835	205 835
<i>Obligations gouvernementales</i>			-
<i>Obligations d'entreprises et autres placements</i>	25 266 830	24 880 179	- 386 651
<i>Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie</i>	20 380 022	21 082 542	702 520
<i>OPCVM</i>			-
Immobilier & Immobilisations corporelles	3 491 921	5 606 433	2 114 512
Provisions techniques cédées en réassurance	1 158 477	947 054	- 211 423
Créances nées d'opérations d'assurance	6 237 216	6 237 216	-
Autres créances	354 034	354 034	-
Liquidités (y inclus les livrets et Sicav monétaires)	15 785 071	15 818 322	33 252
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	1 826 915	645 618	- 1 181 296
Total de l'actif	74 688 620	75 857 232	1 168 612

D.1.1 Présentation du bilan

Le bilan actif de la Mutuelle Verte en présentation prudentielle fait ressortir des placements pour 46 249 K€ contre 40 695 K€ en 2024. Cette progression s'explique principalement par de nouvelles souscriptions, ainsi que par la revalorisation du portefeuille obligataire liée à la baisse des taux d'intérêt en 2025, laquelle a entraîné une augmentation de la juste valeur des obligations d'entreprises et autres placements.

Les liquidités se chiffrent à 15 818 K€ contre 17 445 K€ en 2024 et correspondent aux comptes courants ouverts auprès des banques, des livrets ainsi que des Sicav monétaires.

D.1.2 Base générale de comptabilisation des actifs

La base générale de comptabilisation de l'actif est conforme à la réglementation Solvabilité II et fondée sur l'approche suivante :

- Valeur d'échange quand le titre est disponible sur un marché actif règlementé (actions, obligations, etc.)
- Si celle-ci n'est pas disponible :
 - Valeur d'expert (notamment pour l'immobilier).
 - Ou valeur issue des comptes annuels pour les participations

Le tableau ci-dessous précise les méthodes de valorisation appliquées aux éléments de l'actif au bilan S2 :

Bilan Actif en K€	Mode de valorisation	Source valorisation
Actifs incorporels	Valeur retenue 0	
Placements	Valeur de marché coupons courus inclus	Valorisation du dépositaire
Immobilier & Immobilisations corporelles	Valeur d'expertise et valeur nette comptable pour les autres actifs corporels	Rapport de l'expert immobilier et comptabilité
Actions non cotées	Situation nette comptable	Comptabilité
<i>Obligations d'entreprises et autres placements</i>	Valeur de marché coupons courus inclus	Valorisation du dépositaire
<i>Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie</i>	Valeur détenue y compris les intérêts courus	Comptabilité
<i>OPCVM</i>	Valeur de marché	Valorisation du dépositaire
Provisions techniques cédées en réassurance	Meilleure estimation - Best Estimate	Données Service Etudes / comptabilité
Créances nées d'opérations d'assurance	Valeur nette comptable	Comptabilité
Autres créances	Valeur nette comptable	Comptabilité
Liquidités (y inclus les livrets)	Valeur nette comptable	Comptabilité
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	Valeur nette comptable	Comptabilité

La Mutuelle Verte n'a pas identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation des actifs.

D.1.2.1 Immobilisations incorporelles significatives

La Mutuelle Verte a retenu une valeur nulle pour les immobilisations incorporelles conformément à la réglementation.

D.1.2.2 Baux financiers et baux d'exploitation

La Mutuelle Verte n'a pas de bail. Elle est propriétaire des immeubles qu'elle utilise pour ses activités. Cet actif a été valorisé sur la base d'un rapport d'expert immobilier.

D.1.2.3 Impôts différés actifs

Par prudence, aucun impôt différé actif n'a été retenu.

D.1.2.4 Entreprises liées

La Mutuelle Verte détient 100 % des parts de l'EURL CCMV (Conseil et Courtage Mutuelle Verte, société de courtage). Cette société a été valorisée à partir de sa dernière situation nette comptable connue à la clôture des comptes 2025, soit 286 K€.

D.1.3 Modification des bases de comptabilisation et de valorisation

Aucune modification des bases de comptabilisation et de valorisation utilisées ou des estimations n'a été faite durant la période de référence.

D.1.4 Hypothèses et appréciations

La valorisation est basée sur des valeurs de marchés ou en l'absence sur des valeurs d'expert ou issue de la comptabilité. Aucune hypothèse n'a été utilisée pour déterminer ces valeurs.

La Mutuelle n'a pas identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation des actifs.

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

D.2.1 Montant des provisions techniques et méthodologie

en K€	Valeur 31.12.2025 en S2	Valeur 31.12.2024 en S2
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	1 408	130
<i>Dont Meilleure estimation des Sinistres</i>	897	-383
<i>Dont Marge de risque</i>	512	514

Le Best Estimate global (meilleure estimation) est la différence entre le *Best Estimate* Prestations et le *Best Estimate* Cotisations. Sa variation est principalement due à la diminution du *Best Estimate* Cotisations.

Le Best Estimate Prestations a été calculé selon une méthode de type Chain-Ladder, basée sur la moyenne pondérée des coefficients de passage, à partir de triangles de prestations versées au mois par mois, sur les trois derniers exercices (2023 à 2025) et qui permet d'obtenir une estimation des flux des prestations futures.

Les flux de prestations mensuels obtenus par cette méthode sont ensuite actualisés par la courbe des taux sans risque sans les ajustements de volatilité (taux publiés par l'EIOPA). Ce calcul inclut également une majoration pour les frais de règlement des prestations déterminée en fonction du taux de frais réellement observé (soit 4,17% des cotisations).

Le Best Estimate cotisations a fait l'objet d'un calcul spécifique pour les projections 2026. Le P/C futur retenu a été déterminé par le suivi des flux techniques constatés dans le budget prévisionnel 2026 de La Mutuelle Verte.

L'intégralité des cotisations 2025 a été prise en compte. En effet, l'émission de ces cotisations étant au 1er janvier 2025, La Mutuelle Verte est engagée sur ces cotisations qui font donc partie du périmètre du bilan Solvabilité II. Le P/C est ensuite appliqué au montant de cotisations émises sur l'année N+1 pour lesquelles La Mutuelle est engagée (émission au premier janvier) afin d'obtenir la charge de prestation estimée pour l'année N+1. Le ratio de frais est également appliqué au montant de cotisations émises sur l'année N+1 pour lesquelles La Mutuelle est engagée afin d'évaluer la charge de frais pour l'année N+1.

La charge de prestations et la charge de frais sont ensuite étalées en flux de paiements avec la cadence mensuelle estimée à partir du triangle de prestations et de la projection des flux via la méthode de Chain Ladder, sur la dernière année de survenance N.

Les flux de prestations et de frais mensuels sont ensuite actualisés avec la même courbe des taux que celle utilisée pour le BE de prestations.

Best Estimate de prestations et de cotisations cédées en réassurance : Ces deux calculs de *Best Estimate* de prestations et de *Best Estimate* de cotisations sont réalisés sur des données brutes de réassurance en tenant compte du taux de cession en réassurance.

Le calcul du *Best Estimate* de cotisations cédées en réassurance est effectué en utilisant :

- D'une part, les cotisations cédées, nettes de commissions versées par le réassureur, par application du taux de cession aux cotisations émises N+1,
- D'autre part, les prestations cédées en appliquant le taux de cession à la charge de prestation brute de réassurance.

D.2.2 Incertitude liée à la valeur des provisions techniques

Dans le cadre de l'évaluation précédente, les incertitudes liées au calcul des provisions techniques sont les suivantes :

- Sur l'évaluation des provisions de sinistre : Incertitude liée à la cadence d'écoulement des sinistres.
- Sur l'évaluation des provisions de prime :
 - Incertitude liée à la sinistralité future,
 - Incertitude liée aux frais futurs.

Cependant, ces incertitudes restent très limitées de par la nature du risque santé qui est un risque court.

D.3 AUTRES PASSIFS

Bilan Passif en €	31/12/2025		Ecart de valorisation
	Solvabilité 1	Solvabilité 2	
Fonds Propres éligibles	50 903 916	53 919 636	3 015 720
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	4 082 251	1 408 243 -	2 674 008
<i>Meilleure estimation des Sinistres</i>		896 698	
<i>Marge de risque</i>		511 545	
<i>Provisions pour R&C</i>	1 382 056	1 382 056	-
<i>Impôts différés Passif</i>		1 041 285	1 041 285
<i>Dettes financières</i>	365 053	365 053	-
<i>Dettes nées d'opérations d'assurance</i>	9 722 636	9 722 636	-
<i>Dettes nées de réassurance</i>	1 348 264	1 348 264	-
Autres dettes	6 670 060	6 670 060	-
Autres comptes de régularisation	214 384	-	214 384
Total passif	74 688 620	75 857 232	1 168 612

D.3.1 Montant des autres passifs et méthodologie

Les autres passifs de la mutuelle ont été comptabilisés de la manière suivante :

- Estimation à la valeur comptable considérée comme la meilleure approximation de la valeur de marché.
- Retraitements du bas de bilan, liés à la valeur de marché (surcote notamment).

Le tableau ci-dessous précise les méthodes de valorisation appliquées aux éléments du passif au bilan Solvabilité 2 :

Bilan Passif en K€	Mode de valorisation	Source valorisation
Fonds Propres éligibles		
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie) <i>Meilleure estimation des Sinistres</i> <i>Marge de risque</i>	Meilleure estimation - Best Estimate	Données Service Etudes / Comptabilité
Provisions pour risques et charges	Valeur nette comptable	Comptabilité
Impôts différés Passif	Estimation extra-comptable	Bilan Prudentiel
Dettes financières	Valeur nette comptable	Comptabilité
Dettes nées d'opérations d'assurance	Valeur nette comptable	Comptabilité
Dettes nées de réassurance	Valeur nette comptable	Comptabilité
Autres dettes	Valeur nette comptable	Comptabilité
Autres comptes de régularisation	Valeur nette comptable	Comptabilité

Par ailleurs, la mutuelle n'a pas procédé au cours de l'exercice à une modification des bases de comptabilisation et de valorisation, elle n'a pas non plus identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation de ces autres passifs.

D.3.2 Impôts différés Passif

Le bilan passif présente des Impôts différés passifs pour 1 041 K€. Ils sont calculés sur les plus-values-latentes des placements et sur l'amélioration du *Best Estimate* (provision technique) en présentation prudentielle par rapport au bilan en présentation Solvabilité 1.

Le calcul de l'impôt différé est présenté ci-après :

Bilan Actif en K€	31/12/2025		Assiette IDA	Assiette IDP
	Solvabilité 1	Solvabilité 2		
Actifs incorporels	108 134		- 108 134	
Placements	45 726 852	46 248 556		521 703
Immobilier & Immobilisations corporelles	3 491 921	5 606 433		2 114 512
Liquidité	15 785 071	15 818 322		33 252
Autres actifs (coupons courus)	1 826 915	645 618	-	1 181 296
Provisions techniques cédées en réassurance	1 158 477	947 054	-	211 423
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	1 826 915	645 618	-	1 181 296
Bilan Passif en K€				
	31/12/2025			
	Solvabilité 1	Solvabilité 2	Assiette IDA	Assiette IDP
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	4 082 251	1 408 243		2 674 008
Autres comptes de régularisation	214 384			214 384
			IDA	
			- 108 134	
				4 165 139
			25%	25%
			Impôt différé actif	
			- 27 034	
			Impôt différé passif	1 041 285
			Impôt différé passif reconnu	1 041 285

D.3.3 Avantages économiques et avantages du personnel

La Mutuelle Verte enregistre dans ses provisions pour risques ses engagements en matière de retraite vis-à-vis de ses salariés. La Mutuelle Verte a utilisé la méthode préférentielle telle que prévue à l'IAS 19 (valeur actualisée des engagements de fin de carrière vis-à-vis des salariés).

D.3.4 Modification des bases de comptabilisation et de valorisation

Aucune modification des bases de comptabilisation et de valorisation utilisées ou des estimations n'a été faite durant la période de référence.

D.3.5 Hypothèses et appréciations

Les autres passifs de la mutuelle ont été comptabilisés de la manière suivante :

- Estimation à la valeur comptable considérée comme la meilleure approximation de la valeur de marché
- Retraitements du bas de bilan, liés à la valeur de marché (surcote notamment)

D.4 METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

La Mutuelle Verte n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la réglementation et présentées ci-dessus.

D.5 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par La Mutuelle Verte susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs présentée plus haut n'est à mentionner.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 FONDS PROPRES

E.1.1 Structure des fonds propres

La gestion des fonds propres de la mutuelle est revue chaque année par le Conseil d'Administration qui valide la couverture de marge de la mutuelle ainsi que les projections issues du processus EIRS utilisant un horizon de 3 ans. Etant donné la nature de l'organisme, la politique de gestion des fonds propres est simplifiée et précisée dans la politique de gestion des risques.

Les fonds propres de la Mutuelle sont des fonds propres de base pour 53 920 K€ au 31 décembre 2025.

Passage des fonds propres comptable (S1) aux fonds propres éligibles en Solvabilité 2 :

Catégorie	Montant
Fonds Propres S1	50 903 916
- Actifs incorporels	- 108 134
+ Plus values sur placements y compris coupons courus	521 703
+ Plus values sur l'immobilier	2 114 512
+ Value sur liquidité	33 252
- Autres actifs / Coupons courus	- 1 181 296
+ Variation BE cédé	- 211 423
- Variation BE brut	3 185 553
- Marge pour risque	- 511 545
+ Impot différé	- 1 041 285
- Autres passif	214 384
Excédent d'actif sur passif	53 919 636

Tableau de niveau de fonds propres éligibles en couverture du SCR :

Il faut souligner la qualité des fonds propres éligibles de la Mutuelle Verte pour couvrir notre SCR. En l'occurrence, La Mutuelle Verte n'a que des fonds propres de Tier 1 (aucun fonds propres auxiliaires).

	2024	2025
Ratio de solvabilité	485%	498%
Fonds propres éligibles en K€		
Tier 1	52 041	53 920
Tier 2	-	-
Tier 3	-	-

Aucune restriction notable affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres au sein de La Mutuelle Verte n'est constatée.

Tableau MCR

Le Capital minimum requis (MCR) est défini par les textes à 2 704 K€ compte tenu que notre activité est essentiellement Non Vie (l'activité Vie demeure en effet non significative).

	2024	2025
Ratio de solvabilité	1 927%	1 994%
Fonds propres éligibles en K€		
Tier 1	52 041	53 920
Tier 2	-	-
Tier 3	-	-

Ces deux ratios sont très satisfaisants au regard de la législation qui requiert une couverture supérieure à 100%.

E.1.2 Passifs subordonnés

La Mutuelle n'a pas de passif subordonné.

E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

E.2.1 Capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) de La Mutuelle Verte est calculé selon la formule standard et aucune simplification ou paramètre propre à la mutuelle n'a été utilisé pour les besoins du calcul du SCR.

Il se décompose de la manière suivante :

Capitaux Réglementaires (en K€)	2023	2024	2025
SCR de Défaut	1 443	1 750	1 728
SCR Santé	6 197	6 604	6 481
Intangible	-	-	-
SCR Vie	-	-	-
SCR de Marché	5 430	5 879	5 633
SCR Non-Vie	-	-	-
Total	13 070	14 233	13 842
<i>Effet de diversification</i>	<i>- 3 314</i>	<i>- 3 670</i>	<i>- 3 573</i>
BSCR	9 756	10 563	10 268
Opérationnel	1 362	1 509	1 590
Ajustement	-1 275	-1 335	-1 041
SCR	9 843	10 737	10 818

Nous constatons comme sur les exercices précédents les résultats suivants :

- Le risque Santé constitue la principale composante de notre SCR, avec une valeur de 6 481 K€.
- Le risque de marché est la deuxième composante de notre SCR global pour un montant de 5 633K€. Notre forte exposition sur le SCR marché s'explique principalement par l'effet de concentration et de spread sur nos placements.
- Le risque de Défaut s'établit à 1 728 K€ en 2025.

E.2.2 Minimum de capital requis

Le minimum de capital requis (MCR) de La Mutuelle Verte est calculé selon la formule standard et se décompose de la manière suivante :

Décomposition du MCR (en K€)	2023	2024	2025
AMCR	2 700	2 700	2 700
MCR Linéaire	1 370	1 519	1 639
MCR combiné	2 461	2 684	2 704
MCR global	2 700	2 700	2 704

Aucun calcul de module ou sous-modules de risque ne déroge à la formule standard.

E.3 UTILISATION DU SOUS MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

La Mutuelle Verte n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive Solvabilité II. Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

E.4 DIFFERENCE ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

La Mutuelle Verte utilise uniquement la formule standard pour ses besoins de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Aucun calcul du capital de solvabilité requis (SCR) n'est réalisé via un modèle interne, même partiellement. Ainsi, aucune différence ou écart méthodologique ou autre n'est à reporter dans le présent rapport.

E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Aucun manquement en capital relatif au capital minimum requis (MCR) ou au capital de solvabilité requis (SCR) n'a été identifié sur la période de référence et n'est à reporter dans le présent rapport.

E.6 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter la structure ou les modalités de gestion des fonds propres n'est à mentionner.

F. ANNEXES

Nom du QRT	Informations demandées
S.02.01.01	Bilan Prudentiel
S.05.01.01	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
S.17.01.01	Provisions techniques pour les garanties Non Vie ou Santé Non SLT
S.19.01.01	Triangles de développement pour l'assurance Non-Vie
S.23.01.01	Fonds propres
S.25.01.01	SCR avec formule standard
S.28.01.01	MCR Activité Non Vie

		Solvency II value		Statutory accounts value			
		C0010		C0020			
Assets	Goodwill	R0010					
	Deferred acquisition costs	R0020					
	Intangible assets	R0030			108134,450		
	Deferred tax assets	R0040					
	Pension benefit surplus	R0050					
	Property, plant & equipment held for own use	R0060	5606432,760		3491920,960		
	Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	46248555,590		45726852,300		
	Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	Property (other than for own use)	R0080				
		Holdings in related undertakings, including participations	R0090	285834,620		80000,000	
		Equities	R0100				
		Equities	Equities - listed	R0110			
			Equities - unlisted	R0120			
		Bonds	R0130	24880178,880		25266830,370	
		Bonds	Government Bonds	R0140			
			Corporate Bonds	R0150	24880178,880		25266830,370
			Structured notes	R0160			
			Collateralised securities	R0170			
		Collective Investments Undertakings	R0180				
		Derivatives	R0190				
		Deposits other than cash equivalents	R0200	21082542,090		20380021,930	
	Other investments	R0210					
	Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220					
	Loans and mortgages	R0230					
	Loans and mortgages	Loans on policies	R0240				
		Loans and mortgages to individuals	R0250				
		Other loans and mortgages	R0260				
	Reinsurance recoverables from:	R0270	947053,850		1158477,160		
	Reinsurance recoverables from:	Non-life and health similar to non-life	R0280	947053,850		1158477,160	
		Non-life and health similar to non-life	Non-life excluding health	R0290			
			Health similar to non-life	R0300	947053,850		1158477,160
		Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310				
		Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	Health similar to life	R0320			
			Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330			
	Life index-linked and unit-linked	R0340					
	Deposits to cedants	R0350					
	Insurance and intermediaries receivables	R0360	6237215,550		6237215,550		
	Reinsurance receivables	R0370					
	Receivables (trade, not insurance)	R0380	354033,820		354033,820		
	Own shares (held directly)	R0390					
	Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400					
	Cash and cash equivalents	R0410	15818322,450		15785070,950		
	Any other assets, not elsewhere shown	R0420	645618,260		1826914,620		
	Total assets	R0500	75857232,280		74688619,810		
	Liabilities	Technical provisions - non-life	R0510	1408243,130		4082251,200	
		Technical provisions - non-life	Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520			
			Technical provisions - non-life (excluding health)	Technical provisions calculated as a whole	R0530		
				Best Estimate	R0540		
				Risk margin	R0550		
			Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	1408243,130		4082251,200
			Technical provisions - health (similar to non-life)	Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate		R0580		896698,230			
Risk margin		R0590		511544,890			
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)		R0600					
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)		Technical provisions - health (similar to life)	R0610				
		Technical provisions - health (similar to life)	Technical provisions calculated as a whole	R0620			
			Best Estimate	R0630			
			Risk margin	R0640			
		Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650				
		Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	Technical provisions calculated as a whole	R0660			
Best Estimate			R0670				
Risk margin			R0680				
Technical provisions - index-linked and unit-linked		R0690					
Technical provisions - index-linked and unit-linked		Technical provisions calculated as a whole	R0700				
		Best Estimate	R0710				
		Risk margin	R0720				
Other technical provisions		R0730					
Contingent liabilities		R0740	1382055,780				
Provisions other than technical provisions		R0750			1382055,780		
Pension benefit obligations		R0760					
Deposits from reinsurers		R0770					
Deferred tax liabilities		R0780	1041284,840				
Derivatives		R0790					
Debts owed to credit institutions		R0800	365053,390		365053,390		
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810						
Insurance & intermediaries payables	R0820	9722635,910		9722635,910			
Reinsurance payables	R0830	1348263,750		1348263,750			
Payables (trade, not insurance)	R0840	6670059,600		6670059,600			
Subordinated liabilities	R0850						
Subordinated liabilities	Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860					
	Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870					
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880			214384,380			
Total liabilities	R0900	21937596,400		23784704,010			
Excess of assets over liabilities	R1000	53919635,880		50903915,800			

s.19.01.01.18

Net RBNS Claims - Current year, sum of years (cumulative)

		Year end (discounted data)
		C1760
Prior	R0500	
N-14	R0510	
N-13	R0520	
N-12	R0530	
N-11	R0540	
N-10	R0550	
N-9	R0560	
N-8	R0570	
N-7	R0580	
N-6	R0590	
N-5	R0600	
N-4	R0610	
N-3	R0620	
N-2	R0630	
N-1	R0640	
N	R0650	
Total	R0660	

s.23.01.01.01

Own funds

			Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010					
	Share premium account related to ordinary share capital	R0030					
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	780000,000	780000,000			
	Subordinated mutual member accounts	R0050					
	Surplus funds	R0070					
	Preference shares	R0090					
	Share premium account related to preference shares	R0110					
	Reconciliation reserve	R0130	53139635,880	53139635,880			
	Subordinated liabilities	R0140					
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160					
	Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds		R0220					
Deductions	Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					
Total basic own funds after deductions		R0290	53919635,880	53919635,880			
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310					
	Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
	A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
	Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
	Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
	Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
	Other ancillary own funds	R0390					
Total ancillary own funds		R0400					
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	53919635,880	53919635,880			
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	53919635,880	53919635,880			
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	53919635,880	53919635,880			
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	53919635,880	53919635,880			
SCR		R0580	10817543,690				
MCR		R0600	2704385,920				
Ratio of Eligible own funds to SCR		R0620	498,45%				
Ratio of Eligible own funds to MCR		R0640	1993,78%				

s.25.01.01.01
Basic Solvency Capital Requirement

Article 112	Z0010	2 - Regular reporting
-------------	-------	-----------------------

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	5633320,320	5633320,320	
Counterparty default risk	R0020	1727656,280	1727656,280	
Life underwriting risk	R0030			
Health underwriting risk	R0040	6480865,060	6480865,060	
Non-life underwriting risk	R0050			
Diversification	R0060	-3573459,380	-3573459,380	
Intangible asset risk	R0070			
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	10268382,280	10268382,280	

s.28.01.01.01

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

		MCR components
		C0010
MCRNL Result	R0010	1639498,190

s.28.01.01.02

Background information

		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020		34882940,230
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030		
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040		
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050		
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060		
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070		
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080		
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090		
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100		
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110		
Assistance and proportional reinsurance	R0120		
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130		
Non-proportional health reinsurance	R0140		
Non-proportional casualty reinsurance	R0150		
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160		
Non-proportional property reinsurance	R0170		

s.28.01.01.03

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		Result
		C0040
MCRL Result	R0200	

s.28.01.01.04

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210		
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220		
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230		
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240		
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		

s.28.01.01.05

Overall MCR calculation

		Value
		C0070
Linear MCR	R0300	1518896,530
SCR	R0310	10737314,030
MCR cap	R0320	4831791,310
MCR floor	R0330	2684328,510
Combined MCR	R0340	2684328,510
Absolute floor of the MCR	R0350	2700000,000
Minimum Capital Requirement	R0400	2700000,000